

DECISION DU PRESIDENT.CA 074-2020

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2020-007 du 13 mars 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision

Demandes de déclassement de la Faculté des Sciences

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

D'approuver le déclassement pour mise en déchetterie des matériels suivants :

1. une hotte de la marque Gelaire ;
2. une machine à glace de la marque Scotsman AF2 ;
3. un autoclave vertical de la marque GETINGE ;
4. un autoclave GETINGE HC4406 ;
5. un autoclave GETINGE HC4410.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN

Signé par : Olivier Huisman
Date : 18/06/2020
Qualité : DGS - Signature électronique certifiée Certinomis AA et Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 18 Juin 2020

Date du conseil de gestion

Nom de la composante, du service commun ou de la direction

10/03/2020

UFR Sciences

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL UFR SCIENCES

DU 10 MARS 2020

**Vote conseil d'UFR SCIENCES :
A L'UNANIMITE**

Designation du matériel	N° Inventaire ou à défaut date d'acquisition	Etat du matériel	Prix d'achat	Valeur du matériel	Observations (destination finale du matériel)
1 hotte de la marque Gelaire	Date de fabrication : 1987 date d'acquisition : plus de 30 ans	Obsolète	non connu	0,00 €	Mise en déchetterie
une machine à glace de la marque Scotsman AF2 Acheteur : Département de biologie	2002	Hors service	5 678,85 €	0,00 €	Mise en déchetterie
un autoclave vertical Marque : GETINGE Modèle : AVOR 130 Acheteur : Département de biologie	entre 2001 et 2005	Hors service	non connu	0,00 €	Mise en déchetterie

Angers, le 12 mars 2020

Le Directeur, P. LERCHE



Date du conseil de gestion

**Nom de la composante, du service
commun ou de la direction**

10/03/2020

UFR Sciences

Validation par les membres du COGES - réunion du

13/02/2020

à l'unanimité

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL UFR SCIENCES

DU 10 MARS 2020

Vote conseil d'UFR

A L'UNANIMITE

Désignation du matériel	N° Inventaire ou à défaut date d'acquisition	Etat du matériel	Prix d'achat	Valeur du matériel	Observations (destination finale du matériel)
Autoclave GETTINGE HC4406 (S/N H211320801001)	Mise en ordre de marche le 09/10/2015	HORS SERVICE	33535€HT	0,00 €	Procédure de médiation en cours GETTINGE - DAGJI : les appareils seront démantelés et éliminés gratuitement par GETTINGE.
Autoclave GETTINGE HC4410 (S/N H211320901001)	Mise en ordre de marche le 09/10/2015	HORS SERVICE	37650€HT	0,00 €	

Angers, le 12 Mars 2020
Le Directeur,
P. LERICHE

